

Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame MOSCATO-VELLA demeurant Rue Arnold Boulanger 56 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue Arnold Boulanger, 56 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section A n°278M.

Le projet consiste en la régularisation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

- -modifications sensibles du relief du sol et construction de murs de soutènement,
- -installation d'une piscine incluant son local technique, d'une pompe à chaleur, de terrasses, d'une couverture de terrasse,
- -modification de la teinte de parements, de baies et de vélux.

Une annonce est organisée à l'initiative du Collège communal au vu de l'éloignement des constructions par rapport à l'alignement et par rapport aux constructions voisines.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 octobre 2025 au 05 novembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urbanisme@beyne-heusay.be</u>

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS Didier HENROTTIN.



